

Département de la
MOSELLE

COMMUNE DE FOLKLING

Arrondissement de
FORBACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers
élus :
15

Séance du 20 MARS 2026 à 18H30

Sous la présidence de M. Francis TRANI, doyen d'âge
puis de M. Bernard DE FEYTER, maire

Conseillers en fonction :
15

Présents :

15

Présents :

M. DE FEYTER	M. PRODÖHL	Mme MALINI
M. SZCZERBOWSKI	M. TRANI	Mme STARCK
M. GOUJON	M. WAGNER	Mme NICOLAS
M. SIEBERT	M. REGIANI	Mme MALIZIA
Mme MATHI	Mme SCHEFFER	Mme ALTMEIER

Nombre de procurations :
0

Absents excusés :

Procuration donnée à

Secrétaire : Mme ALTMEIER

1. PV DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ELECTION DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de FOLKLING proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations électorales du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2122-7, et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1. Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de M. TRANI Francis, doyen d'âge, qui a déclaré les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme ALTMEIER Céline.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. DE FEYTER Bernard	Mme MALINI Dominique	M. PRODÖHL Norbert
Mme MALIZIA Virginie	M. SZCZERBOWSKI Stéphane	Mme ALTMEIER Céline
M. WAGNER Philippe	Mme SCHEFFER Céline	M. SIEBERT Jérôme
Mme MATHI Myriam	M. REGIANI Yann	Mme NICOLAS Véronique
M. GOUJON Guy	Mme STARCK Marie-Christine	M. TRANI Francis

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, 1 candidat se présente à la fonction de Maire :
M. DE FEYTER Bernard.

Il est procédé au déroulement du vote.

2. Election du Maire : Premier tour du scrutin

Le Président, après avoir donné lecture des Articles L.2122-7 à L.2122-8 et L.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	15
Nombre de bulletins blanc ou nuls	0
Nombre de suffrage exprimés	15
Majorité absolue	8
M. DE FEYTER Bernard a obtenu	15

M. DE FEYTER Bernard, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire, et a été installé.

M. Bernard DE FEYTER a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

2. DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire propose au Conseil de maintenir le nombre précédent d'Adjoints au Maire à élire, conforme à la charge d'investissement de la Commune.

Il est par conséquent demandé au Conseil Municipal d'élire 3 Adjoints, conformément à l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que « *le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal* ».

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré, décide la création de **3 postes d'Adjoints au Maire.**

3. ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-2,

Vu la délibération du conseil municipal du 20 mars 2026 fixant le nombre d'Adjoints au Maire à 3,

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, 1 liste de candidats à la fonction d'Adjoints au Maire se présente :

Liste « M. PRODÖHL Norbert »
1. M. PRODÖHL Norbert
2. Mme MALINI Dominique
3. M. SZCZERBOWSKI Stéphane

Élection des Adjoints au Maire : Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	15
Nombre de bulletins blanc ou nuls	0
Nombre de suffrage exprimés	15
Majorité absolue	8
La liste M. PRODÖHL Norbert a obtenu	15

La liste « M. PRODÖHL Norbert », ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'Adjoints au Maire dans l'ordre du tableau :

1^{er} Adjoint	M. PRODÖHL Norbert
2^{ème} Adjointe	Mme MALINI Dominique
3^{ème} Adjoint	M. SZCZERBOWSKI Stéphane

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Le Maire M. Bernard DE FEYTER	Le Secrétaire de Séance Mme Céline ALTMEIER
	